

FAUT-IL RÉTABLIR UN SERVICE NATIONAL OBLIGATOIRE ?

La décision de suspendre le service national obligatoire a été prise en 1996 et elle est devenue effective en 2001. Aujourd'hui, il existe un débat sur son éventuel rétablissement. Pour Sébastien Jakubowski, celui-ci n'est pas souhaitable. Il fait valoir les coûts qu'entraînerait une telle décision et explique que les missions sociales de l'armée, pour réelles qu'elles soient, ne doivent pas conduire à oublier sa mission première qui est de défendre le territoire et les intérêts vitaux de la France. Une défense mieux assurée par la professionnalisation des armées

Julien Damon plaide, quant à lui, pour un service national universel et obligatoire. Il permettrait d'encadrer un certain nombre de jeunes en marge de la société, favoriserait un brassage social et aiderait ou déchargerait l'armée professionnelle dans plusieurs tâches, notamment la surveillance de sites sensibles. Son coût devrait être considéré comme un investissement à long terme pour la nation.

C. F.

Un service national obligatoire déstabiliserait notre appareil de défense

Sébastien Jakubowski

Maître de conférences HDR en sociologie des organisations et des institutions à l'École supérieure du Professorat et de l'Éducation Lille Nord de France (ESPE LNF), chercheur au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE, Université Lille I/CNRS). Responsable du réseau thématique Sociologie du militaire (RT08) au sein de l'Association française de sociologie (AFS).

Sous l'effet des attentats dramatiques qu'a connus la France et à l'approche de l'élection présidentielle de 2017, de nombreux hommes et femmes politiques se sont publiquement exprimés en faveur du rétablissement du service national, en particulier du service militaire qui pourrait prendre, selon les can-

didats, des formes diverses⁽¹⁾. De la plus radicale, c'est-à-dire un service

(1) Rappelons qu'historiquement le service militaire est pour la première fois rendu obligatoire en France par la loi Jourdain du 5 septembre 1798. En 1965, la loi Messmer transforme le service militaire en service national. Des formes civiles de service apparaissent alors à partir de cette date (voir *infra*).

national à dominante militaire qui serait universel, obligatoire et mixte, à la plus souple, à savoir un service national volontaire, les perspectives sur le service national et sur le service militaire sont multiples. Elles se rejoignent toutes néanmoins sur deux points. Le premier est que le service militaire serait un moyen efficace de défendre le territoire national.

Le second est qu'il permettrait aux jeunes Français, par la rencontre sociale des conscrits, de faire corps, de faire « à nouveau » communauté nationale, de « faire France ».

Ce faisant, se trouve réactivée une vision erronée, pour plusieurs raisons, du service militaire. En réalité, son histoire a consisté tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle à le rendre moins militaire, et au moment de sa suppression, à la fin des années 1990⁽²⁾, il était devenu profondément inégalitaire, 50 % des jeunes hommes environ y échappant ; par ailleurs, le service militaire ne permettait plus une défense efficace des intérêts français à l'extérieur du territoire national⁽³⁾ et les jeunes Français n'en voulaient plus dans leur ensemble⁽⁴⁾.

Si un service national, universel, mixte et obligatoire à dominante militaire était rétabli, plusieurs expertises récentes semblent indiquer qu'il en coûterait entre trois et quatre milliards d'euros ; autant dire au moins cinq.

Une série d'arguments que nous évoquerons dans cet article permettent de contester fortement le bien-fondé d'un tel rétablissement. Sans nous inscrire dans une posture de principe contre le service national à dominante militaire, nous nous attacherons à démontrer qu'il est en définitive peu envisageable et même peu souhaitable d'en lever la suspension dans le contexte actuel.

(2) Des chiffres plus complets peuvent être consultés dans Bessin (dir.), 2002.

(3) Cf. la décision du Président de la République François Mitterrand de ne pas recourir au contingent lors de la première guerre du golfe en 1991.

(4) Cf. le mouvement des « sans-nous » au début des années 2000.

Le service national : ses raisons d'être...

Des armées de masse

La première raison d'être du service militaire répondait évidemment à un besoin militaire. La force des armées, longtemps, a dépendu pour une large part des ressources en hommes dont elles pouvaient disposer. Il n'est que de penser aux guerres napoléoniennes ou aux deux guerres mondiales.

Un ancrage républicain

Le service militaire a favorisé aussi (François Gresle, 1996) une « républicanisation » de l'armée, en particulier dans les débuts de la III^e République. Il s'agissait de neutraliser les cadres de l'armée hostiles au nouveau régime grâce à l'incorporation de jeunes citoyens gagnés à la République par l'école. D'une façon générale, le service militaire visait à repousser le spectre d'une prise de pouvoir par ou à l'aide des armées. Y intégrer des jeunes non inféodés aux chefs militaires (par une temporalité fixée à l'avance) apparaissait comme le meilleur moyen de lutter contre la crainte du césarisme que suscitait une armée professionnelle.

Un brassage social

Une autre des vertus du service militaire fut de permettre un certain brassage des différents groupes sociaux et il fut longtemps une des institutions à même de rassembler et de fortifier le corps national. Cependant, dans les dernières décennies de son existence, les modalités de sélection au service militaire ont donné lieu à des inégalités sociales manifestes. Les jeunes hommes issus des catégories sociales moyennes et aisées, plus diplômés, étaient aussi

ceux qui parvenaient le plus à y échapper ou à obtenir une affectation conforme à leurs souhaits.

Il permettait également de recenser (d'un point de vue social, médical et scolaire) l'ensemble de la population française à un âge donné, ce que la journée défense et citoyenneté (JDC) n'est aujourd'hui pas capable de faire, de même qu'elle ne peut assurer un lien fort entre l'armée et la jeunesse.

... et ses évolutions

La diversification du service national

Toute l'histoire récente du service national manifeste son ouverture et son élargissement à des formes ou des modalités nouvelles plus en lien avec l'époque. En 1965, la loi Messmer transforme le service militaire en service national avec la création de formes civiles de ce service ; en 1971, la loi Debré crée officiellement quatre formes possibles de service : service militaire, service de défense, aide technique et coopération. Tandis que de nouveaux reports d'incorporation sont accordés en 1973 et 1982, les formes du service national se diversifient encore avec l'instauration du volontariat au service long et d'un service dans la gendarmerie qui reçoit sa forme définitive en 1983, puis la création d'un service civil dans la police nationale en 1985. De son côté, la durée du service passe de deux ans à seize mois en 1965, à douze mois en 1970, et enfin à dix mois pour sa forme terminale en 1992 (loi Joxe).

Des expérimentations mises en place

Trois dispositifs ont été introduits pour aider à socialiser et à

structurer des jeunes en difficulté, ce que permettait autrefois le service national pour nombre d'entre eux : le service militaire adapté (SMA), présent outre-mer depuis 1961, a pour objectif de permettre une insertion socioprofessionnelle de jeunes éloignés de l'emploi et devrait en 2017 en accueillir quelque 6 000 ; l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDE), mis en place à partir de 2005, et qui a pour autorité de tutelle les ministères du Travail, de la Ville et de la Défense, vise aussi l'insertion des jeunes en difficulté de 18 à 25 ans – près de 30 000 d'entre eux ont été accueillis en dix ans ; et très récemment le service militaire volontaire (SMV) s'adresse à des jeunes peu ou pas diplômés qui, hébergés en internat, signent un contrat militaire de 6 à 12 mois et font l'objet d'une formation. Ces expérimentations ont donné lieu à des résultats encourageants en termes d'insertion sociale et professionnelle mais il est permis de s'interroger sur leur généralisation à l'ensemble des jeunes susceptibles d'être concernés.

La question du rétablissement du service se prolonge également avec l'idée de l'instauration d'un service civique volontaire ou obligatoire. La loi du 10 mars 2010 crée le service civique qui est un « engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'État, ouvert aux personnes âgées de seize à vingt-cinq ans, en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation ». Une Agence du service civique est mise en place pour piloter l'agrément des personnes morales susceptibles de recevoir des jeunes en service civique. En juin 2015, le service civique devient universel, avec pour visée de concerner d'ici

à 2018 la moitié d'une classe d'âge. Toutefois, à ce jour, et en six années, il n'aurait concerné que 130 000 jeunes⁽⁵⁾. Nous sommes encore loin, avec ce dispositif, d'un mouvement d'envergure sociale qui répondrait à une demande forte de la part de la jeunesse ou des acteurs socio-éducatifs divers.

La création d'une garde nationale formée, pérenne et mobilisable sur le sol national se heurte quant à elle à la fois à la capacité de mobilisation dans un tel dispositif et surtout à l'absence pour le moment d'un véritable statut du réserviste (même s'il est en cours de constitution et comprend des incitations à l'engagement, en particulier pour les jeunes⁽⁶⁾).

Les limites argumentaires d'un rétablissement du service national

La comparaison avec d'autres systèmes nationaux

Si la thématique politique de la levée de la suspension du service national apparaît aujourd'hui, c'est également en raison de la comparaison avec d'autres pays qui ont fait le choix de conserver un système de conscription : les modèles suisse et israélien sont ainsi souvent cités en exemple : l'un pour maintenir

un système de nation en armes⁽⁷⁾, l'autre compte tenu de pays hostiles ou potentiellement hostiles à ses frontières et pour sa capacité à pouvoir endiguer au mieux la menace terroriste permanente sur le sol national⁽⁸⁾. Pourtant, d'autres nations ont opté, et certaines même depuis plus longtemps que la France⁽⁹⁾, pour une professionnalisation de l'armée, et c'est là la tendance dominante. La force des armées repose beaucoup moins qu'autrefois sur l'ampleur des effectifs, la guerre faisant de plus en plus appel à des techniques ultrasophistiquées.

« Refaire France »

Mais l'argument essentiel des partisans du rétablissement du service militaire tient à ce qu'il permettrait de retisser le lien social entre les différentes catégories de la population, de renforcer le sentiment national, bref de faire communauté.

Si cette proposition intervient, c'est sur la base d'un diagnostic d'un certain échec de l'école en la matière. C'est également sur la base d'une idée de la nécessité d'un retour à une certaine autorité, d'un encadrement social des jeunes qui, pour certains, sont en perte de repères. L'armée serait alors la dernière institution, le dernier recours capable d'assurer cette mise en œuvre.

(7) Dans le modèle suisse de la conscription, tous les jeunes hommes sont astreints au service militaire d'une durée de 25 semaines et ensuite sont mobilisables plusieurs semaines jusqu'à l'âge de 30 ans. Les soldats suisses (y compris les conscrits) conservent à leur domicile leur arme et une partie de leur équipement.

(8) Dans le modèle israélien, la conscription est obligatoire et dure trois années pour les hommes. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les soldats peuvent conserver leur arme.

(9) Les États-Unis, par exemple, ont décidé de professionnaliser leurs forces en 1973 ; le Royaume-Uni dès 1963.

(5) Souvent très diplômés, ces jeunes font ce choix parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi stable. Par conséquent, ils rendent l'accès aux offres du service civique plus compliqué pour des jeunes en insertion sociale et professionnelle moins qualifiés.

(6) <http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>

Mais une telle orientation ne serait pas sans dangers pour l'armée. Avec la professionnalisation, elle est devenue une institution en qui les Français ont confiance⁽¹⁰⁾; une institution qui n'enrôle plus mais que l'on rejoint volontairement par choix.

Or, vécu et appréhendé comme un dispositif disciplinaire privatif de liberté, le service militaire pourrait encourager la résurgence contestataire (quasiment éteinte aujourd'hui) à l'égard de l'armée. Le risque politique, économique et social du rétablissement n'est pas négligeable.

La baisse des effectifs militaires, d'une part, les difficultés historiques depuis la professionnalisation à combler les effectifs de la réserve, d'autre part, montrent par ailleurs que le « désir » d'armée chez les plus jeunes est somme toute limité dans la société actuelle. Ce ne sont pas les hausses de fréquentation des centres de recrutement des armées (immédiatement après les attentats et en particulier ceux de Paris en novembre 2015), très réduites dans le temps, qui permettront de constituer la « garde nationale » proposée par le Président de la République

(10) Les armées sont la deuxième organisation dans laquelle les Français ont le plus confiance (à 83 % derrière les PME) (CEVIPOF, février 2015). 93 % des Français font confiance aux armées pour lutter contre le terrorisme (BVA, novembre 2015); 73 % estiment que les armées sont capables d'assurer la sécurité du pays (BVA-DICoD, juin 2015); 79 % approuvent l'opération Sentinelle (IFOP-DICoD, novembre 2015) et 86 % des Français pensent que le budget de la défense doit être maintenu ou augmenté (+16 points depuis 2014) (IFOP-DICoD, novembre 2015). Source : ministère de la Défense, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/les-chiffres-cles-des-sondages-de-la-defense-2015>

François Hollande⁽¹¹⁾ à la hauteur des effectifs fixés.

Pourquoi il ne faut pas rétablir le service militaire

Les arguments stratégiques et organisationnels en lien avec les missions opérationnelles sont centraux pour ne pas envisager le rétablissement.

Une armée profondément changée depuis 1996

Depuis 1996 et l'annonce de la professionnalisation des forces par le Président de la République Jacques Chirac, l'armée a profondément changé. Le modèle stratégique de l'armée professionnelle en a fait une force de projection à l'étranger sur la base d'effectifs très fortement diminués, d'un équipement censé être plus performant mais au prix d'une réduction drastique du nombre de chars, de véhicules, d'avions et de bâtiments maritimes.

Rétablir un service militaire supposerait de refaire l'acquisition de casernes, de lits, d'habillements, de matériels militaires, alors même que les armées pâtissent aujourd'hui de certaines insuffisances dans l'équipement des soldats et dans

(11) Le 20 juillet 2016, après les attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray, le Président de la République François Hollande a appelé à la constitution d'une « garde nationale »; idée déjà évoquée devant le Parlement après les attentats du 13 novembre à Paris. Le 28 juillet 2016, il a confié à quatre sénateurs et députés le soin d'étudier la question et de formuler des propositions. Le 12 octobre, le Président de la République a confirmé la création de la garde nationale qui regroupera les réservistes des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale. L'objectif est d'atteindre 72 000 réservistes réunis derrière ce « label » à horizon 2017.

l'armement dont elles ont besoin⁽¹²⁾. Il faudrait également, on l'a oublié, rétablir toute l'organisation bureaucratique autour du service national permettant de recenser, de convoquer, de sélectionner, d'affecter, de former et enfin d'employer près de 750 000 jeunes femmes et hommes (soit une classe d'âge) chaque année (pour douze ou six mois selon la durée effective). Ce savoir-faire a disparu (les centres de sélection, maillage territorial de l'armée, ont été fermés) et l'encadrement n'est plus suffisant. Il faudrait donc, avant même d'envisager d'accueillir « la première nouvelle promotion » de conscrits, plusieurs mois pour recruter et former l'encadrement et équiper les locaux nécessaires. Cette mission détournerait sans nul doute l'armée et les militaires de leurs missions opérationnelles tant sur le territoire national qu'à l'extérieur de nos frontières.

Sur le plan stratégique, deux nouveaux Livres blancs (2008 et 2013) sont parus depuis la professionnalisation des armées et aucun n'est venu rappeler, même sous la forme d'hypothèse, l'utilité qu'il y aurait à rétablir un service national à dominante militaire. L'exigence des opérations extérieures, en particulier celles donnant lieu à une projection durable (en Afghanistan, au Mali), ajoutée à la spécialisation de plus en plus forte de l'exercice du métier militaire, ne vont pas dans le sens d'un rétablissement du service national.

(12) La loi de programmation actualisée présentée au Conseil des ministres le 20 mai 2016 prévoit une augmentation des crédits militaires.

La raison d'être des armées

Ce rétablissement est finalement envisagé par ses partisans plus sous l'angle de la cohésion sociale que sous celui des besoins des armées. Or, renforcer la cohésion sociale, la cohésion nationale invite à poser l'enjeu du moyen le plus adéquat pour y parvenir : la raison d'être des armées est essentiellement la défense du territoire et des intérêts vitaux de la France, elle n'a pas à épouser des missions qui la détourneraient de servir au mieux cet impératif. Il convient également de souligner que l'institution militaire, par l'intermédiaire de ses associations nationales professionnelles militaires (ANPM), ses associations d'anciens combattants, ou par l'intermédiaire de contributions anonymes ou non, ne s'est pas encore véritablement exprimée sur la plausibilité d'un retour du service national en France. Il ne faudrait pas que cette idée se fasse jour « uniquement » en raison d'une volonté de limiter artificiellement le taux de chômage ou d'assurer la sécurité du sol national en chargeant les conscrits de la surveillance de sites publics, religieux, etc. La mobilisation de conscrits dans le cadre de l'opération Sentinelle⁽¹³⁾ n'atténuerait pas les nombreux problèmes (ennui, conditions de logement, récupérations, etc.) rencontrés par les militaires professionnels qui y participent aujourd'hui.



La question de l'économie générale d'un rétablissement du service national ne se pose pas seulement sur le plan financier, elle se pose aussi sur le plan politique et en termes d'efficacité.

La question du service militaire obligatoire est devenue une question morale et politique plus que militaire. Or, à bien des égards, sa suspension est aujourd'hui plus profitable à l'armée et à une conception rationnelle de notre politique de défense.

BIBLIOGRAPHIE

- **Auvray M.** (1998), *L'âge des casernes. Histoire et mythes du service militaire*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- **Bessin M.** (dir.) (2002), *Autopsie du service militaire (1965-2001)*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires » n° 76.
- **Boëne B.** (2003/4), « La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de sociologie*, n° 44, p. 647-693.
- **Crépin A.** (1998), *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889)*, Arras, Artois Presses Université.
- **Gresle F.** (1997), *Le service national*, Paris, PUF « Que sais-je ? ».
- **Gresle F.** (1996), « Le citoyen-soldat garant du pacte républicain : à propos des origines et de la persistance d'une idée reçue », *L'année sociologique*, n° 46, p. 1005-1025.
- **Roynette O.** (2000), « Bons pour le service », *l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin.
- **Vaïsse M.** (dir.) (1998), *Aux armes, citoyens ! Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*, Paris, Armand Colin.

(13) Cette opération intérieure a été déclenchée au lendemain des attentats de janvier 2015 pour faire face à la menace terroriste et protéger les points sensibles du territoire. Jusqu'à 10000 hommes ont été déployés sur le sol métropolitain. Le dispositif a été régulièrement revu après les attentats de novembre 2015 et de juillet 2016.

Pour un service national obligatoire

Julien Damon

Professeur associé à Sciences Po

L'idée du rétablissement du service militaire et celle, qui n'est pas exactement la même, de l'instauration d'une nouvelle forme de service national figurent parmi les thèmes de débat de l'élection présidentielle de 2017. Des arguments prosaïques (quelle utilité ?), philosophiques (quelle légitimité ?), stratégiques (quelle visée ?), économiques (quel financement ?) alimentent les programmes et les positions de certains candidats, à droite comme à gauche. On fera ici la synthèse des arguments favorables à un tel projet, dont la portée peut amplement varier en fonction des options retenues (quant au contenu des activités ou à la durée de ce service). À un service strictement militaire se substitue l'idée d'un service national, comportant des composantes militaires, mais aussi sociales, civiques, humanitaires. Certains l'envisagent obligatoire, d'autres volontaire. Certains le ciblent sur des catégories précises de la population, d'autres le veulent universel. On raisonnera, dans cet article, en faveur d'un service national obligatoire et universel, avec une dimension essentiellement militaire, en présentant les arguments en faveur et en défaveur des différentes options.

Deux décennies après l'annonce de son abolition (1996), s'est rouverte la réflexion sur la restauration du service national. Celui-ci, sous son format « service militaire », s'était progressivement délité au point d'avoir été supprimé dans le cadre du passage à la professionnalisation. Le

service national est resté cependant possible sous certaines formes (voir *infra*), peu nombreuses, et toujours sur une base volontaire. La réflexion en cours soutient l'idée d'un service national, aux contours et contenus à définir, mais dont la refonte passe principalement par la restauration de son caractère obligatoire.

Trois ambitions principales...

Sur le plan des objectifs, on peut lister trois ambitions principales associées au projet de rétablissement d'un service national obligatoire.

Dans un contexte de carences du système éducatif d'où sortent, chaque année, des dizaines de milliers de jeunes sans qualification véritable, le service national serait une sorte de dernier filet de sécurité éducatif pour les jeunes les moins bien formés. Ce service national, selon les propositions qui vont en ce sens, serait obligatoire, mais pas nécessairement universel. Il ne concernerait, selon certains scénarios, qu'une population restreinte dont il faudrait établir les critères d'obligation, de non-obligation et d'exemption.

Dans un contexte de progression des inégalités de situation et de destin, et d'interrogations majeures sur la citoyenneté et l'intégration, le service national, universel et obligatoire, serait un creuset pour assurer une rencontre et, sur la durée de ce service, une certaine mixité entre classes sociales et populations d'origines différentes.

Dans un contexte de préoccupations sécuritaires accrues, le service national, sous son volet militaire, serait une période d'acquisition et de mise en œuvre de savoirs de base en termes de sécurité et de défense. Il constituerait une ressource pour des forces disponibles capables d'assurer des missions en France ou, peut-être aussi, à l'étranger.

... et trois contre-arguments principaux

Aux trois ambitions que nous venons d'énoncer, les détracteurs de la restauration d'un service national obligatoire opposent trois contre-arguments.

Un service national universel, surtout s'il a une dimension militaire substantielle, ne saurait être établi afin de corriger les failles de l'Éducation nationale. Les soldats ne sont ni formés pour, ni désireux de faire de la simple discipline et de la transmission de savoirs de base. Plus largement, le service national se veut, d'abord, au service de la nation. Ce n'est pas la nation qui se met, à nouveau, au service de l'individu malchanceux ou défaillant. Très présente du côté des armées, cette objection se renforce dans la mesure où le caractère universel et obligatoire d'un tel service national n'a pas grand sens ici puisqu'il s'agit de traiter de cas problématiques. L'encadrement militaire serait essentiellement disciplinaire et le service rendu par les appelés ne saurait compenser le dévoiement

de leur présence sous le drapeau national, puisque cette présence, en réalité, reviendrait à créer une sorte de nouvelle prestation sociale. En un mot, les forces armées et les forces de l'ordre ne sauraient être les substituts ou les supplétifs de l'Éducation nationale.

L'argument de la mixité, du brassage social est plus fort, d'autant plus que le service national nouvelle mouture s'entendrait pour une classe d'âge entière (sous réserve de situations comme le handicap ou celle de soutien de famille), incorporant filles et garçons. Creuset national et « *melting pot* », en quelque sorte, de la jeunesse, dans une société toujours plus hétérogène, il assurerait ainsi un rôle d'intégration. Les opposants à une telle orientation peuvent l'estimer naïve et problématique. Naïve, car le creuset et la mixité ne se décrètent pas. Il faut, au minimum, être désireux d'y participer. La coexistence de communautés différentes, parfois opposées, pourrait se révéler extrêmement compliquée à gérer. Problématique, car le service national ne chercherait en réalité qu'à traiter les cas les plus difficiles sous couvert d'universalité. Certes, des fils et filles de bonne famille, comme on disait jadis, côtoieraient peut-être pour la première fois des jeunes issus de quartiers dits sensibles. Pareille rencontre peut toujours être intéressante, mais l'idée sous-jacente serait bien, encore une fois, de chercher à prévenir certains basculements d'une partie de la jeunesse, notamment vers la radicalisation islamiste. Or, en l'espèce, les radicalisés, ou aspirants à la radicalisation, pourraient être parmi les premiers à chercher à échapper au service national. Rejetant la nation,

ils en rejetteraient le service, qui ne saurait, dès lors, faire figure de creuset pour que ceux qui estiment déjà faire partie de la communauté nationale. Bien plus, une partie de ces problèmes que le service national chercherait à traiter pourrait être importée dans la sphère militaire, le service national militaire devenant alors une base de formation pour des djihadistes et des terroristes ! Si l'argument, comme tous les autres, peut être discuté, il a néanmoins sa pertinence.

Alors que les armées se sont professionnalisées, le retour à la conscription poserait des questions similaires à celles qui ont prévalu lors de son extinction. Les tâches militaires et sécuritaires ne nécessitent plus ni les mêmes volumes, ni les mêmes compétences. L'incorporation, pour une durée nécessairement limitée, demandant, en proportion, une formation longue, serait coûteuse et contre-productive. Coûteuse, car il s'agirait bien de gérer, en les logeant, les nourrissant, en les payant plus ou moins, environ 800 000 jeunes chaque année. Contre-productive, car ce serait détourner une partie des ressources professionnelles des armées vers une mission d'éducation et de rééducation appartenant au passé. Les armées, surtout en période de conflits et menaces, ont autre chose à faire que de gérer des cas sociaux, aussi préoccupants et dangereux puissent-ils être.

Une dépense budgétaire à comprendre comme un investissement

Tous les arguments à l'encontre du service national ont leur validité. Ils méritent cependant d'être dépassés par la formulation d'un projet

intégrant les ambitions du service national et répondant aux critiques qui avaient amené à le supprimer et qui ressurgissent aujourd'hui.

Le service national a ses contradicteurs, parfois farouches, dans les rangs de l'Éducation nationale et du travail social, dans ceux de l'armée et parmi les experts et les élus soucieux d'équilibre budgétaire.

C'est sur ce dernier point que se concentrent toutes les attentions. Les chiffres sont, de fait, colossaux. Incorporer 800 000 jeunes chaque année, c'est, en gros, tripler les moyens humains chargés de gérer aujourd'hui les armées, la gendarmerie et la police ! Si les estimations financières peuvent être discutées, une telle ambition, sur une année de service, coûterait quelque 5 milliards d'euros, soit plus que le déficit prévu de la Sécurité sociale en 2017, 4,2 milliards d'euros selon les services du ministère de la Santé.

Le chiffrage d'un retour du service national obligatoire est fonction des nouveaux coûts induits, incontestablement très élevés, mais aussi des économies et des redéploiements réalisés pour faire vivre ce nouveau service. Les dépenses varient en fonction des paramètres de ce service, notamment sa durée, le montant de la solde des conscrits, leur type d'activité. Le calcul est complexe. Un service trop court serait inutile pour les individus et trop coûteux pour les finances publiques. Un service trop long serait trop coûteux pour les jeunes – du fait du retard de leur arrivée sur le marché du travail – et inutile pour les armées, qui verraient s'accumuler de trop nombreux jeunes sur un nombre forcément limité de missions.

Quels sont les ordres de grandeur ? En 2008, Luc Ferry évaluait, sur la base des estimations du ministère de la Défense, de la Cour des comptes et d'une mission parlementaire, le coût d'un service national obligatoire à 5 milliards d'euros par an⁽¹⁾. En 2016, le *think tank* libéral IFRAP⁽²⁾ a estimé que, pour un service national de trois mois, il faudrait mobiliser entre 2 et 3 milliards d'euros en fonctionnement courant annuel et, pour un service de six mois, de 4 à 5 milliards d'euros.

Si l'on considère cette dépense non comme un coût net mais comme un investissement – elle représente un quart de point de PIB –, il est possible de la légitimer. Il faudrait, pour établir, même de manière grossière, le retour sur investissement du service national, mesurer la rentabilité à long terme d'une telle dépense. Ce retour doit prendre en compte des éléments toujours difficiles à chiffrer : la formation d'une partie de la jeunesse déqualifiée, la prévention de la délinquance et de la criminalité, une intégration nationale renforcée. C'est, en tout cas, ce qu'il faut en attendre.

Trois sources possibles de financement

Un service national nouvelle forme doit s'organiser à partir d'économies et de redéploiements. Trois types de ressources sont mobilisables.

Tout d'abord, l'obligation nouvelle du service national

conduirait à fusionner les moyens aujourd'hui affectés aux diverses formes, volontaires, qu'emprunte encore le service national. Il s'agit d'expériences dispersées et limitées, mais ambitieuses dans leur visée. On trouve ainsi le service militaire adapté (SMA) dans les départements d'outre-mer, le service militaire volontaire (SMV) en métropole, le service civique, qui relève, lui aussi, du Code du service national. Juridiquement, le service national obligatoire n'a pas été supprimé, mais suspendu⁽³⁾ et il existe des infrastructures et des moyens afin d'organiser la journée défense et citoyenneté (JDC), journée obligatoire pour tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. On peut ajouter à ces ressources mobilisables, dans le cadre strict du service national, d'autres services et dispositifs relevant, globalement, de la même logique. Il en va ainsi des activités de l'EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi), qui accompagnent aujourd'hui de jeunes volontaires, décrocheurs de l'école, avec des méthodes « d'inspiration militaire ».

Ensuite, les finances publiques se verraient allégées d'un ensemble, à évaluer précisément, de dépenses sociales pour les jeunes pendant la durée de leur incorporation sous les drapeaux. Il en irait ainsi d'une petite partie des prestations familiales et des prestations logement,

auxquelles s'ajouterait une petite partie également des dépenses spécifiques en direction des jeunes (missions locales, fonds d'aide aux jeunes, etc.). L'addition de l'ensemble de ces concours ainsi mobilisés serait certainement très loin des 5 milliards que coûterait le service national, mais pourrait tout de même contribuer significativement à leur financement.

Enfin, une troisième piste, plus originale, devrait être exploitée. Afin que le service national soit utile à la nation, il faudrait que l'emploi des jeunes appelés soit avantageux pour la sécurité du pays comme pour ses dépenses publiques. Les appelés ne sauraient être, ce qu'ils ont été un temps, des subalternes inutiles confinés dans des casernes. En matière de sécurité, les besoins sont aujourd'hui, en partie, couverts par de l'offre privée. Qu'il s'agisse de bâtiments privés ou publics, de rues, d'espaces publics, de gares, d'aéroports, les appelés, convenablement formés, pourraient remplacer les militaires et agents assurant des missions aujourd'hui confiées à l'armée et au secteur privé. Ces fonctions éminentes de sécurité du quotidien (patrouilles dans les rues, contrôles et fouilles dans les aéroports) ne pèseraient plus sur des troupes préparées pour faire la guerre et non pas pour assurer des missions de proximité. Sur des sites sensibles, comme les aéroports ou les gares, les appelés, servant quelques mois sur un total d'un an de service, seraient mis à contribution, sous commandement unique, et avec des coûts certainement plus faibles que les divers marchés de sécurité, pour des missions nécessaires. Cette source d'économie, le remplacement d'une partie d'activités aujourd'hui confiées à des militaires qui se plaignent d'être

(1) Ferry L. (2008), Conseil d'analyse de la société, *Pour un service civique : rapport au Président de la République*, Paris, Odile Jacob. Disponible en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000202.pdf>

(2) <http://ifrap.org>

(3) Aux termes de la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, « l'appel sous les drapeaux est suspendu pour tous les Français qui sont nés après le 31 décembre 1978 et ceux qui sont rattachés aux mêmes années de recensement. Il est rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent ».

ainsi utilisés et à un secteur privé qui n'est pas obligatoirement le plus efficace, ne permettrait pas non plus d'atteindre 5 milliards d'euros. Mais elle pourrait y contribuer substantiellement, tout en conférant au service national un véritable contenu.

Plaidoyer pour le service national

Au-delà des chiffrages et des calculs, qu'il ne faut jamais négliger, le service national obligatoire est affaire de conviction sur ce qui constitue la nation et ce qui lui est utile. Après les attentats de 2015 et dans une période géopolitique très troublée, le retour à un service national à forte dimension militaire s'impose.

L'état d'urgence ou de guerre (chacun choisira son expression) commande de nouvelles disponibilités et de nouveaux réflexes en matière de sécurité. Le déficit d'intégration d'une partie de la population (pour le dire diplomatiquement) laisse penser qu'un encadrement musclé aura davantage d'efficacité que des centres sociaux et services sociaux débordés. Enfin, la croissance des inégalités sociales dans la jeunesse exige, sinon une mythique mixité sociale, du moins un moment de mixage des classes sociales. Celui-ci a toujours eu un double contenu, militaire et social. Il semble judicieux de le réinventer et le réimplanter progressivement, avec plusieurs visées. D'abord, instruire les jeunes au maniement des armes et les faire participer à l'effort de défense et de vigilance. Ensuite, faire respecter la discipline et le drapeau. Enfin, assurer un investissement égalitaire de chacun (nantis et démunis, filles et garçons) au service de la nation. Point capital,

à rappeler, le service national doit être un service : il doit être utile aux appelés et, surtout, utile à la collectivité. Il doit être national : organisé par l'État autour de la nation et pour elle. Il doit être obligatoire car relevant plus de l'appartenance à la communauté nationale que de la volonté. Il doit être égalitaire, sans les exceptions et exemptions du passé qui ont pu le corrompre, avec un tronc commun pour tous et des spécialisations possibles.

Alors que le pays s'engage dans une nouvelle politique de gestion des réserves dans les armées, dans la gendarmerie et dans la police, jusqu'à la création d'une garde nationale en octobre 2016, le service national peut être le socle de réserves opérationnelles et citoyennes.

S'agissant d'un projet dont les sondages ⁽⁴⁾ nous disent qu'il a le soutien de l'opinion, il convient aussi de dépasser des réticences, en particulier venant d'une armée professionnalisée qui juge inutile le

recours à des bataillons de conscrits. Une ferme volonté devrait permettre d'organiser avec le retour d'un service national obligatoire, comme dans nombre de nations proches, du Danemark à la Grèce en passant par la Lituanie ou la Suède, laquelle a récemment annoncé son intention de revenir au service militaire, une capacité d'intégration, de prévention et de dissuasion. Certes, la mise en œuvre d'une telle idée n'a rien d'aisé, et elle prendrait certainement des années avant de se réaliser pleinement.

Mais, en tout état de cause, l'idée du service national demeure une belle idée et une idée réalisable. Elle ne saurait être sacrifiée à l'aune d'une argumentation budgétaire de courte vue. Elle ne doit pas non plus se voir condamnée par des propos de tribune dénonçant le retour d'un ordre moral liberticide ou la nostalgie supposée d'époques révolues. Au contraire, le service national peut être résolument moderne, dans sa conception comme dans sa réalisation.

(4) Un sondage IFOP réalisé en janvier 2015 indiquait que 80 % des Français étaient favorables à la création d'un nouveau service national. Parmi eux, 40 % des Français se disaient « tout à fait favorables » à un nouveau service national, « d'une durée de quelques mois » et « obligatoire pour tous les jeunes garçons et filles ». Parmi les motivations des personnes favorables, l'institut relève « la nécessité de disposer d'outils d'intégration puissants qui pourraient, outre un brassage des différents milieux sociaux, assurer une transmission des valeurs républicaines et renforcer la cohésion nationale ». « L'adhésion à un nouveau service national varie en revanche linéairement avec l'âge », repère l'IFOP. « Plus les interviewés sont âgés et plus ils sont favorables à cette idée : 69 % parmi les moins de 35 ans, 78 % auprès des 35-49 ans et 90 % chez les 65 ans et plus. » L'adhésion reste très majoritaire parmi les 18-24 ans (67 %), tranche d'âge la plus concernée. Dans un autre sondage IFOP de janvier 2016, plus de 70 % des Français se déclarent favorables à un retour du service militaire. 86 % pensent que les valeurs prônées pendant ce service seraient bénéfiques aux jeunes.